



Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports
Direction des finances

2025 DILT 13 : Budget annexe des transports automobiles municipaux – décision modificative n°1 pour l'exercice 2025

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de décision modificative n°1 des transports automobiles municipaux (TAM) de la DILT pour l'exercice 2025, présenté conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) et annexé aux budgets et comptes de la Ville de Paris.

Par délibération du Conseil de Paris des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024, le budget primitif du budget annexe des TAM pour l'exercice 2025 a été arrêté en équilibre en dépenses et en recettes aux montants de 39,2 M€ pour la section d'exploitation et de 12,3 M€ pour la section d'investissement.

Par délibération du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 juin 2025, le Conseil de Paris a adopté le budget supplémentaire du budget annexe des TAM pour l'exercice 2025, permettant d'affecter les résultats de l'exercice précédent, d'inscrire les restes à réaliser (RAR) des sections d'exploitation et d'investissement, et d'opérer les inscriptions ou ajustements rendus nécessaires par les derniers éléments connus. Ce budget supplémentaire a été arrêté en équilibre en dépenses et en recettes à :

- 8,0 M€ pour la section d'exploitation, portant les crédits votés à 47,1 M€ ;
- 1,5 M€ pour la section d'investissement, portant les crédits votés à 13,8 M€.

La présente décision modificative n°1 a pour objet de réaliser des ajustements de crédits de paiement entre chapitres budgétaires de la section d'investissement, sans modification du montant total des crédits votés.

I -. SECTION D'EXPLOITATION

Aucune modification n'est apportée par la présente décision modificative.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est maintenue à 13,8 M€ en dépenses et en recettes, mais des ajustements sont opérés entre les différents chapitres de dépenses par rapport aux crédits ouverts à l'issue du budget supplémentaire 2025.

1) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les modifications de ventilation entre chapitres sont les suivantes :

- +1,4 M€ sur le chapitre 21 notamment pour le règlement des véhicules livrés ;
- +2 K€ sur le chapitre 10 afin de compléter les crédits nécessaires au reversement du FCTVA sur les immobilisations cédées ;
- -1,4 M€ sur les chapitres 23 et 20 afin de financer le besoin sur les autres chapitres et compte tenu des prévisions de fin de gestion.

2) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune modification n'est apportée aux recettes d'investissement.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris